

# L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN - - - - Propriétaire et rédacteur-en-chef



## AVIS OFFICIELS

### Département de l'Instruction Publique

#### *Nomination de commissaires d'écoles*

Par arrêté ministériel, en date du 18 mars courant (1901), M. Georges Richard a été nommé commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Jeanne de Neuville, comté de Portneuf, en remplacement de M. Georges Rhéaume, démissionnaire.

Par arrêté ministériel, en date du 21 mars courant (1901), MM. Eusèbe Legault et Cyrille Lauzon ont été nommés commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Geneviève No 1, village, comté Jacques-Cartier, en remplacement de MM. J. A. Chauret et Anselme Laframboise, démissionnaires.

#### *Nomination d'un syndic d'écoles*

Par arrêté ministériel, en date du 20 mars courant (1901), M. Noah Charron a été nommé syndic d'écoles pour la municipalité de "Bowman et Denholm," comté d'Ottawa, en remplacement de M. Peter Gagnon, décedé.

#### *Erection d'une nouvelle municipalité scolaire*

Par arrêté ministériel, en date du 18 mars courant (1901), le territoire formant le présent village de Hatley Nord, aussi, lots, 223, 224, 232, 233, 237 à 253, tous deux inclusivement, du 2<sup>e</sup> rang, lots 498 à 514, tous deux inclusivement, moins lot 508,

partie est 523, lots 524, 525, 526, 527, partie est 551, lot 552, partie est 553, lots 559, 560, parties est 561 et 568, et lots 569 à 579 tous deux inclusivement, du 3<sup>e</sup> rang; lot 638 du 4<sup>e</sup> rang, a été détaché de la municipalité scolaire du canton de Hatley, comté de Stanstead, et érigé en une municipalité séparée pour les fins scolaires, sous le nom de "municipalité scolaire du village de Hatley Nord," comté de Stanstead.

Cet arrêté prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 1901.

#### *Délimitation de municipalités scolaires*

Par arrêté ministériel, en date du 18 mars courant (1901), les lots suivants, savoir: Nos 380 et 381 du cadastre officiel de Sainte-Jeanne de Neuville, ont été détachés de la municipalité de Sainte-Jeanne de Neuville, comté de Portneuf, et annexés, pour les fins scolaires, à la municipalité de Saint-Basile, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1<sup>er</sup> juillet prochain, 1901.

Par arrêté ministériel, en date du 18 mars courant (1901), le territoire suivant, savoir: le lot No 10 du premier rang du canton Tremblay, sauf les propriétés de MM. Pitre Gagnon et François Crête, a été détaché de la municipalité scolaire de la paroisse de Sainte-Anne, comté de Chicoutimi et annexé pour les fins scolaires, à la municipalité du village de Sainte-Anne.